



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## électricité

Question écrite n° 93196

### Texte de la question

Mme Françoise Guégot interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'évolution de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) qui concerne les abonnés EDF et ENGIE, et finance la Caisse nationale des industries électriques et gazières. Dans le document 637 du Conseil d'orientation des retraites, qui date de 2006, nous pouvons lire que « cette contribution, gagée par les économies réalisées du fait de la réforme sur les activités régulées, doit être sans incidence sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics par les clients finals. Transitoire, elle disparaîtra avec la sortie du régime du dernier retraité ayant validé des périodes de services antérieures au 1er janvier 2005 ». Le vivier de bénéficiaires ne pouvant pas connaître de nouveaux entrants, le nombre des retraités EDF ex GDF concernés devrait naturellement baisser, les besoins de financements de cette contribution également. Il est donc étonnant de constater que cette taxe a augmenté récemment. Elle lui demande donc de préciser quelle utilisation est faite de cette ressource financière.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Guégot](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93196

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Finances et comptes publics

**Ministère attributaire :** Transition écologique et solidaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 février 2016](#), page 1426

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)